



## ADDENDA À UNE DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)

Le ministère d'Affaires étrangères, Commerce et Développement (le ministère) modifie par la présente, conformément au présent addenda la demande de proposition pour la fourniture de SPTS - Programme de Collection d'Art Visuel (Divers Catégories), ayant le numéro 23-238371, en date du 8 mai, 2023. Le présent addenda fait partie du DDP. Le but du présent addenda est de :

1. Fournir des réponses aux questions reçues.

Le présent addenda est émis huit (8) jours avant la réception des appels d'offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

### 1. Questions et réponses

La(les) question(s) suivante(s) ont été reçues, et le ministère répond par la présente comme suit :

#### 1.1 Question No. 01:

**Question:** Les services requis dans le cadre de la demande de soumissions précitées sont-ils actuellement fournis ou ont-ils été fournis précédemment? Dans l'affirmative, veuillez fournir le nom du ou des fournisseurs titulaires ainsi que la durée et le montant du ou des contrats.

**Réponse:** Le Programme de la Collection des arts visuels a eu un contrat de SAT avec The AIM Group Inc. Ce contrat, qui courrait du 14 février 2022 au 31 mars 2023, était d'une valeur de 541 575 \$ (taxes en sus) pour 2 administrateurs de projets principaux, 1 administrateur de projet intermédiaire et 1 administrateur de projet subalterne.

#### 1.2 Question No. 02:

**Question:** Le CTO1 exige actuellement que les fournisseurs citent des contrats dans lesquels ils ont fourni des services d'administration de projets liés à des musées ou à des collections d'arts visuels. Cette exigence limite considérablement la portée de la demande de soumissions et empêche les fournisseurs ayant une longue et précieuse expérience de la fourniture de services d'administration de projets à des clients du secteur public pour des projets non liés à des musées ou à des collections d'art visuel de soumissionner. Cette portée limitée, associée aux autres paramètres du critère (valeur du contrat, durée, etc.), aura un impact considérable sur le nombre de soumissions que l'État recevra et réduira ainsi la concurrence. L'environnement dans lequel travaillent les ressources d'un fournisseur est hors de son contrôle et ne reflète pas sa capacité à fournir des entrepreneurs compétents et qualifiés qui répondent aux besoins du client. Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à l'État de bien vouloir modifier le CTO1 de façon à accepter l'expérience d'un fournisseur dans la prestation de services d'administration de projets dans n'importe quel environnement du secteur public, à condition que tous les autres paramètres du critère soient respectés.

**Réponse:** Ces postes requièrent une expérience préalable en matière d'administration de projets, qui doit être liée à des musées ou à des collections d'arts visuels, car les candidats travailleront dans un environnement qui nécessite l'administration et la manipulation adéquate d'œuvres d'art originales de grande valeur. Toutefois, le critère selon lequel le projet doit avoir été achevé au cours des 60 derniers mois sera élargi pour inclure les projets réalisés au cours des 120 derniers mois (10 ans).

#### 1.3 Question No. 03:

**Question:** Nous aimerions savoir s'il y a une personne ou une équipe titulaire dans le cadre de ce contrat et quel est le montant du contrat. Ont-ils été invités à soumissionner?



**Réponse:** Le Programme de la Collection des arts visuels ne fait l'objet d'aucun contrat actuellement et il n'y a donc pas de titulaire.

#### **1.4 Question No. 04:**

**Question:** Concernant la note figurant à la page 25 de la DP : l'État demande-t-il un résumé d'une à deux pages de **tous** les projets? Il est courant que les candidats aient travaillé sur de nombreux projets et, dans certains cas, sur 5 ou même 10 projets, en particulier pour les ressources principales. À raison de 1 à 2 pages par projet, chaque CV pourrait compter jusqu'à 20 pages. L'État pourrait-il accepter des descriptions plus courtes de chaque projet?

**Réponse:** Un résumé est requis pour chacun des projets sur lesquels les ressources proposées ont travaillé. Pour pouvoir saisir et évaluer l'expérience des ressources, il faut au moins une (1) page et, si nécessaire, une deuxième (2<sup>e</sup>) page (maximum) pour démontrer en quoi l'expérience répond aux critères obligatoires.

#### **1.5 Question No. 05:**

**Question:** Concernant le critère coté pour la catégorie 3.1 Administrateur de projet subalterne : Pour le CTC1, l'État envisagerait-il d'accepter un diplôme d'études supérieures dans un domaine pertinent, comme les beaux-arts, l'histoire de l'art, la bibliothéconomie ou les études muséales, d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien reconnu?

**Réponse:** Un diplôme de premier cycle dans un domaine pertinent d'un établissement postsecondaire canadien reconnu, tel que les beaux-arts, l'histoire de l'art, la bibliothéconomie ou les études muséales, est requis et un diplôme d'études supérieures ne sera pas accepté.

---

**LES AUTRES MODALITÉS DE L'APPEL D'OFFRES DEMEURENT INCHANGÉES**